

ARRETE N° 2014 - 261 du 21/05/14

**PORTANT DELEGATION DE POUVOIR  
EN MATIERE D'ORDRE ET DE SECURITE**

**La présidente de l'université Paris Diderot - Paris 7,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université ;  
Vu la proclamation des résultats de l'élection du président de l'université et de celle du vice-président du conseil d'administration par le conseil d'administration du 05 mai 2014 ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente de l'université, Madame Christine CLERICI, délégation de pouvoir est donnée à Monsieur François VILLA, vice-président du conseil d'administration, à l'effet d'exercer les compétences du président de l'université en matière de maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux universitaires.

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente de l'université, Madame Christine CLERICI, et du vice-président du conseil d'administration, Monsieur François VILLA, délégation de pouvoir est donnée à Madame Pascale SAINT-CYR, directrice générale des services, à l'effet d'exercer les compétences du président de l'université en matière de maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux universitaires.

**Article 3 :**

Les délégués visés aux articles 1 et 2 du présent arrêté tiendront informée la présidente de l'université de toute menace de nature à compromettre le maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux universitaires et de toute mesure prise en application de la présente délégation.

Le présent arrêté prend effet à la date de sa signature. Il abroge l'arrêté n° 2012-346 du 12 avril 2012.

**Article 4 :**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen approprié et notamment sur le site <http://www.univ-paris-diderot.fr>.

Fait à Paris, le 21/05/14

La présidente de l'université

Christine CLERICI



21 MAI 2014

Affiché le :

Transmis au recteur le : 21 MAI 2014